

Conseil Municipal du lundi 13 décembre 2021

Salle Pompidou - 18 h

COMPTE RENDU SOMMAIRE

PREND ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DES COMPETENCES QUI LUI SONT DELEGUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

EMET un avis favorable à l'ouverture dominical des commerces pour 2022

APPROUVE les termes de la convention partenariales avec Transistore

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition des locaux entre la Ville et l'association Le Transistore

APPROUVE les termes de la convention annuelle pour le versement d'un fond de concours tourisme par Nantes Métropole à la commune de La Chapelle-sur-Erdre

APPROUVE les termes de la convention de transfert des espaces publics

APPROUVE la tarification des spectacles du festival Saperlipuppet

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec la Compagnie Salamandre

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 3000 euros à l'association Amicale Laique de Gesvrine

ATTRIBUTION de subventions aux associations sportives chapelaines

APPROUVE le versement à l'ANCRE d'une subvention au titre de l'exercice 2021

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Ville et l'association nautique de la Chapelle-sur-Erdre (ANCRE) pour la gestion d'une école de voile

APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville et l'Office du Mouvement Sportif (OMS)

APPROUVE les termes de la convention entre la ville et le CREPS pour la mise à disposition d'équipements sportifs chapelains

APPROUVE les termes de renouvellement de la convention annuelle entre la Ville de Treillières, La Ville de la Chapelle-sur-Erdre et le XV de l'Erdre pour l'utilisation du terrain synthétique de rugby de Treillières

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service de l'animation sportive scolaire entre la Ville de la Chapelle-sur-Erdre et les Villes de Grandchamp-des-Fontaines, de Sucé-sur-Erdre et de Treillières

AUTORISE l'organisme de gestion de l'enseignement catholique OCEC de l'école Saint Michel de signer une convention 2022-2025 relative aux relations financières

APPROUVE les termes de la convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles (E-PRIMO)

VALIDE L'ATTRIBUTION d'une aide aux loisirs des jeunes – versement de subventions aux associations ayant enregistré des coupons lors des inscriptions

ATTRIBUTION d'une médaille d'honneur communale, départementale et régionale - Versement d'une subvention

APPROUVE les avantages en nature

APPROUVE la modification du tableau des effectifs

PREND ACTE du Rapport Social Unique 2020

APPROUVE le Budget Primitif 2022 du Budget Principal de la Ville

FIXE le taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022

ACCORDE au titre de l'exercice budgétaire 2022, des subventions aux associations

FIXE les concours et contingents à verser à d'autres collectivités en 2022

APPROUVE le Budget Primitif 2022 du budget annexe de l'espace culturel Capellia

FIXE la subvention d'équilibre versée au Budget annexe Capellia

VOTE la subvention d'équilibre au budget rattaché du CCAS

SOLLICITER auprès de l'État une demande de subvention au titre de la DSIL 2022 – Construction d'un bâtiment d'accueil périscolaire maternelle dans le groupe scolaire Beausoleil

SOLLICITER auprès de l'État une demande de subvention au titre de la DSIL 2022 – Sécurisation des locaux de la Police Municipale

Fait La Chapelle-sur-Erdre, le 15 décembre 2021



Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur Général des Services,

Philippe GRANDJEAN